

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 Juillet 2018**

La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : Mrs Pascal LEFEBVRE (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), Jean-François ROSTAIN (pouvoir donné à Jean-François CONTOZ), Patrice SANTINI (pouvoir donné à Françoise GALMICHE)

Absent : M. Yvan CANTON

Ont été votées, à l'unanimité des votants, les délibérations suivantes :

- Régime Indemnitare : un nouveau régime indemnitaire est mis en place, tenant en compte les fonctions et sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel et remplace celui existant pour les agents de la collectivité.
- Tarif du nouveau columbarium : Un nouveau columbarium vient d'être installé, il y a lieu donc lieu de fixer des tarifs, à savoir :
15 ans : 600€, 30 ans : 1 000€, 50 ans : 1 500€
Renouvellement : de 15 à 30 ans : 400€, de 30 à 50 ans : 500€
- Motion relative aux Transports Scolaires : Le transport scolaire a été transféré, depuis le 1^{er} septembre 2017, au Conseil Régional. La contribution financière, versée annuellement par le Conseil Départemental à la Région a été évaluée sur une base de gratuité pour les enfants des Hautes-Alpes. La Région a dû revoir ses engagements de gratuité des transports scolaires prise lors du transfert de la compétence transport imposé. Le département demande à la région d'étudier les partenariats, les aides financières ou tout autre dispositif possible pour compenser l'effort que le Département pourrait faire afin de prendre en charge, tout ou partie du coût des transports scolaires des familles.
- Motion relative au maintien du Centre des finances publiques à Serres : (abstentions : Jean-François CONTOZ et Agnès BOYER)
- Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale : pour que les collections restent attractives et répondent aux besoins de la population, un tri régulier doit être établi. Le conseil municipal autorise l'association CULTIVA à sortir les livres de l'inventaire.
- Augmentation du temps de travail d'un poste d'agent d'animation
- Décision modificative dans le budget principal : des frais d'études ont été saisis au compte 2031 (entre 2007 et 2013), étant donné que ces frais sont suivis de réalisation de travaux, il convient de les intégrer.

Question diverse

Une demande des institutrices a été faite concernant la dénomination de l'école de La Roche. Plusieurs propositions ont été faites, telles que : Malala Yousafzai, Dominique CHAIX... Certains pensent que donner un nom d'un lieu typique de La Roche serait plus approprié. Le conseil municipal se laisse du temps pour y réfléchir.

Projet jumelage avec un village d'Italie. Le maire du village de Castelleto stura sur la province de Cuneo est passé un samedi matin à La Roche et a confirmé son souhait de s'associer à notre projet. Nous attendons le courrier de leur conseil municipal qui confirmera ou pas si ce jumelage peut être viable.

Une vingtaine de personnes ont signalé être intéressées par ce projet. Mme Agnès FOMBERTASSE-LOVERA est en train de mettre en place un comité de pilotage.

MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

Isabelle BERNARD demande au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la Maison de Pays. En effet, certains tarifs n'avaient pas été prévus, et, au vu de certaines demandes, il y a lieu de fixer des tarifs supplémentaires afin de satisfaire tout le monde (ex : location d'une journée supplémentaire, suivant ou précédant un weekend).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Le Maire,

Maurice CHAUTANT

